



Fraction

**Lola Artigao, Lucien Max,
Annette Willems-Kirsch**

Administration communale de Schengen
Collège des Bourgmestre et Échevins
75, Wäistrooss
L-5440 REMERSCHEN

Commune de Schengen, le 26 février 2026

Initiative BZ# 11_2026

Monsieur le bourgmestre,
Messieurs les échevins,

Les conseillers communaux de la fraction « Besser Zesammen » ont le plaisir de vous soumettre en annexe l'initiative suivante concernant :

La réévaluation des mesures d'apaisement de la circulation mises en œuvre récemment dans la rue Auguste Liesch (Burmerange) et au Härewée (Wellenstein)

Cette demande motivée se base sur l'article 13 de la loi communale du 13 décembre 1988, version consolidée applicable au 14/08/2023.

Tout en priant le collège des bourgmestre et échevins d'y répondre et de la porter à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil communal.

Dans cette attente nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Pour la fraction Besser Zesammen,

Lola Artigao
Conseillère communale

Initiative BZ# 11_2026

La réévaluation des mesures d'apaisement de la circulation mises en œuvre récemment dans la rue Auguste Liesch (Burmerange) et au Härewée (Wellenstein)

**Introduite par la fraction Besser Zesummen
le 26 février 2026**

Notre fraction souhaite revenir sur les mesures d'apaisement de la circulation mises en œuvre récemment dans la rue Auguste Liesch à Burmerange et au Härewée à Wellenstein.

Nous tenons d'emblée à rappeler que nous soutenons pleinement les politiques visant à améliorer la sécurité routière et la qualité de vie des riverains. L'apaisement du trafic constitue un objectif légitime et nécessaire, en particulier dans les zones résidentielles. Toutefois, nous estimons que ces politiques doivent reposer sur trois principes fondamentaux :

- la proportionnalité des aménagements ;
- la concertation avec les acteurs concernés ;
- la coordination territoriale pour éviter les effets de report.

Cependant, plusieurs éléments nous amènent aujourd'hui à demander une réévaluation des dispositifs récemment installés :

1) Une accumulation de dispositifs sur un tronçon limité

Dans la rue Auguste Liesch sur un tronçon d'environ 200 mètres, deux groupements de dispositifs de ralentissement de type « coussins berlinois », ainsi que des grands bacs à fleurs étaient déjà en place. Ces aménagements contribuaient à réduire la vitesse et à structurer l'espace public.

L'ajout récent de deux ralentisseurs supplémentaires, particulièrement rigides, crée une densité d'obstacles que nous jugeons excessive au regard de la configuration des lieux et des dispositifs déjà existants.

2) Un impact problématique pour les usagers agricoles

Dans les deux endroits signalés à Burmerange et Wellenstein, les nouveaux ralentisseurs posent des difficultés importantes pour les tracteurs et engins agricoles qui empruntent régulièrement cet axe.

Le caractère très dur de ces dispositifs :

- complique fortement le passage du matériel agricole,
- engendre des contraintes techniques et mécaniques,
- et suscite un mécontentement compréhensible parmi les exploitants concernés.

Initiative BZ# 11_2026

La réévaluation des mesures d'apaisement de la circulation mises en œuvre récemment dans la rue Auguste Liesch (Burmerange) et au Härewée (Wellenstein)

**Introduite par la fraction Besser Zesummen
le 26 février 2026**

Il nous paraît essentiel que les réalités agricoles locales soient pleinement prises en considération dans la conception des mesures de circulation.

3) Un risque de déplacement du trafic

Nous constatons par ailleurs un effet secondaire préoccupant à Burmerange: le trafic semble se reporter vers la rue parallèle (rue Jos Kayser), ce qui risque de déplacer – plutôt que résoudre – les problématiques de circulation.

Une politique d'apaisement efficace doit s'inscrire dans une vision globale et coordonnée du quartier, afin d'éviter ces effets de contournement.

4) Notre proposition

Dans un esprit constructif, nous proposons :

- de réévaluer les ralentisseurs récemment installés et d'examiner leur remplacement par **une mesure d'apaisement plus appropriée et mieux adaptée aux spécificités locales**, notamment au passage des véhicules agricoles ;
- d'organiser une **concertation avec les riverains et les usagers fréquents** ;
- de procéder à une **évaluation globale des flux de circulation dans le quartier afin d'assurer une cohérence d'ensemble des mesures**.

Nous invitons par la présente au Conseil communal à délibérer sur la présente initiative, et à se prononcer sur la réévaluation des aménagements actuels ainsi que sur le déploiement de solutions alternatives plus adaptées.